

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-01-01

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 17
votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit janvier, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20/01/2025

OBJET	PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire
ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX CREATION PLAINE DE JEUX	M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, Mme LAURICHESSE Léa, M. Patrick DESCARSIN, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. PERRIN Vincent, M. GILLARDEAU Romain, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme NOEL BRODU Clarisse, Mme BARBOT Marina, Mme SIRE Nathalie
	Absents excusés : M. HOSTEING Etienne et M. DERET Wesley
	Procuration : néant
	Secrétaire de séance : Mme Karine MICHELET

M. le Maire rappelle :

✓ La commune lançait le 07/11/2024 une consultation aux entreprises avec une remise des offres au 09/12/2024 conformément aux règles des marchés à procédure adaptée.

Les critères d'attribution étaient les suivants : 55 % valeur techniques et 45% prix.

La consultation portait sur 3 lots : lot 1 VRD-terrassement, lot 2 paysage et lot 3 structures sportives (city-stade et skateparck).

L'estimatif du cabinet de maîtrise d'œuvre était globalement de 564 457 € HT, le conseil municipal en juillet 2024 validait par délibération 2024-08-02 la dépense de 503 232€ (hors SDEG) et prévoyait des options (PSE).

✓ Cinq offres étaient reçues pour le lot 1, deux offres pour le lot 2 et cinq offres pour le lot 3.

✓ Après analyse des offres la commission plaine de jeux réunie le 22/01/2025 propose au conseil municipal les offres les mieux disantes comme suit pour un montant de travaux HT options comprises de 447 155.70€ soit 536 586.84€ TTC.

Lot	Entreprises	Offre HT de base €	PSE €	TVA €	Offre globale TTC €
1	EUROVIA – St Yrieix	258 561.10	3 870.00	52 486.22	314 917.32
2	JARDINS de l'ANGOUMOIS – Montemboeuf	112 266.60	7 215.00 12 470.00	26 390.32	158 341.92
3	PCV COLLECTIVITES – Echiré	52 773.00		10 554.60	63 327.60

.../...

.../... AR Prefecture

016-211603667-20250128-20250101-DE
Reçu le 30/01/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'ordonnance n° 2018-1076 du 26/11/2018 du Code de la commande publique
Vu le décret n° 2018-1075 du 03/12/2018 du Code de la commande publique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ Valide les offres ci-dessus proposées et attribue le marché de travaux de la création de la plaine de jeux comme suit :

- LOT 1 à EUROVIA (236 rue des Mesniers 16710 ST YRIEIX /Charente) pour 258 561.10€ HT et 3 870€ de PSE 1 soit un total de 262 431.10€ HT
- LOT 2 à JARDINS DE L'ANGOUMOIS (2 route de Beauregard 16310 MONTENBOEUF) pour 112 266.60€ HT et 7 215€ HT de PSE2 et 12 470€ HT de PSE3 soit un total de 131 951.60€ HT
- LOT 3 à PCV Collectivités (1182 rue de la Gare 79410 ECHIRE) pour 52 773€ HT

➤ Mandate M. le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire
L. GEORGES

